



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 4 avril 2023, à 19 h 45, au 57, rue Laroche, Lanoraie, le conseil municipal prendra acte des décisions prises par le comité de démolition relativement aux demandes suivantes:

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 382, GRANDE CÔTE EST

NATURE ET EFFETS : Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité au direction@lanoraie.ca

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 621, GRANDE CÔTE EST

NATURE ET EFFETS : Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité au direction@lanoraie.ca

DONNÉ à Lanoraie ce 17 mars 2023.

Marc-André Maheu
directeur général et greffier-trésorier